

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 4 MAI 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

M. Mathieu Fournier

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 4 mai 2020

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée
sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

092-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 17 mars 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;

ATTENDU QUE la modification suivante est apportée au procès-verbal :

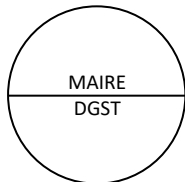
- Point 2 – Constatation de l'avis de convocation : Comme tous les
membres du conseil sont présents, l'avis de convocation n'a pas à être
constaté pour la présente séance extraordinaire, conformément au
Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

093-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal avec modification.

4. Adoption du procès-verbal – 6 avril 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée sur place;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

094-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

5. Suivi des membres du conseil

Les membres du conseil n'effectuent aucun suivi.

6. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

7. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les lettres suivantes :

- Lettre du ministère des Transports – aide financière – Travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau (2019);
- Mémo du député Bernard Généreux – Plan de relance économique;
- Courriel de M. Claude Bernard pour le camping Rocher Panet;
- Méritas de l'école Bon-Pasteur – 100 \$ pour l'école Bon-Pasteur, nouvelle formule l'année prochaine.

GESTION ET ADMINISTRATION

8. Avis de motion pour adoption ultérieure du règlement sur la taxation 2020

Un avis de motion est donné par M. Pascal Bernier pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 234-2020 et intitulé « règlement de taxation 2020 ».

9. Adoption du projet de règlement sur la taxation 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit imposer et prélever tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses lors du prochain exercice, et ce, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire;

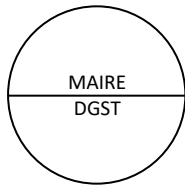
ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les informations concernant le taux d'intérêt et de pénalité inscrites dans ledit règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

095-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le projet de règlement numéroté 234-2020 et intitulé « règlement de taxation 2020 ».



10. Adoption du taux d'intérêt et du taux de pénalité pour 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet peut prescrire un taux d'intérêt et un taux de pénalité, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 984);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

096-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet maintient et adopte un taux d'intérêt de 7 % et un taux de pénalité de 5 % sur tous les comptes passés dû, y compris les comptes de taxes, pour l'exercice 2020;

QUE la Municipalité de L'Islet suspend les taux d'intérêt et de pénalité depuis le 1er avril 2020 jusqu'au 1er août 2020 compte tenu de la situation actuelle reliée à la pandémie de la Covid-19.

11. Reconduction du rôle d'évaluation

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation foncière 2018-2020 de la Municipalité de L'Islet vient à échéance en 2020;

ATTENDU QUE le service d'évaluation de la MRC de L'Islet recommande de reconduire le rôle d'évaluation foncière actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

097-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet reconduit le rôle d'évaluation foncière actuel pour les années 2021-2023.

12. Embauche d'un(e) inspecteur(trice) municipal(e)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a une vacance sur le poste d'inspecteur(trice) municipal(e) dû à un départ éventuel à la retraite;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans les journaux L'Oie Blanche, sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur les sites de Québec municipal, Fédération québécoise des municipalités, Emploi Québec, etc.;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste;

ATTENDU QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste vacant;

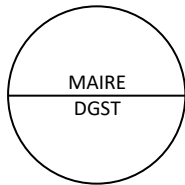
ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé(e);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

098-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de Mme Èva Deschênes à titre d'inspectrice municipale.

13. Acquisition d'ordinateurs pour les membres du conseil

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet est sur le point de compléter la transition pour l'hébergement de ses courriels et qu'une vérification des équipements a été effectuée par la même occasion;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

099-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition de trois ordinateurs et d'une mise à jour pour un ordinateur pour les membres du conseil municipal.

14. Comité de projet site Internet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut refaire son site internet en entier;

ATTENDU QUE plusieurs consultations sont prévues pour se faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

100-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet crée le comité de projet site Internet comme suit :

Composition du comité :

- M. Jean-François Pelletier, maire, comme membre du comité;
- M. Florian Pelletier, conseiller, comme membre du comité;
- M. Mathieu Fournier, conseiller, comme membre du comité;
- et
- M. Louis Breton, directeur général, comme personne-ressource.

Rôle et objectifs du comité :

- Réaliser les consultations relatives à la révision du site Internet;
- Proposer les priorités d'action du nouveau site internet;
- Établir les critères de sélection pour l'identification d'une expertise professionnelle pour se faire.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

15. a) Demande PIIA – 413, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande consistant à changer les 3 fenêtres en bois à 6 carreaux du solarium arrière, à l'arrière de la résidence, par 2 fenêtres à guillotine blanches. La fenêtre latérale serait d'une largeur de 30'' et celle arrière de 36'';

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé au CCU d'analyser à nouveau le projet de PIIA puisque la recommandation précédente a porté sur un détail architectural situé sur la façade arrière et que la résidence est éloignée du centre de L'Islet-sur-Mer;

ATTENDU QUE la recommandation précédente a été faite selon les paramètres établis par le règlement sur les PIIA actuellement en vigueur;

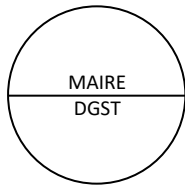
ATTENDU QUE l'analyse faite précédemment était complète;

ATTENDU QUE le règlement s'applique sur toutes les façades d'un bâtiment assujéti et sur une bande de 60 mètres de part et d'autre du chemin des Pionniers Est et Ouest;

ATTENDU QUE le conseil municipal est décisionnel pour les demandes de PIIA, donc il peut ne pas suivre la recommandation faite par le CCU;

ATTENDU QUE si le règlement sur les PIIA est jugé trop restrictif, le conseil a le pouvoir de changer le règlement pour qu'il respecte davantage leurs orientations;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme reconduit aux membres du conseil la recommandation du mois de mars 2020 et recommande à la Municipalité de L'Islet de refuser le projet de PIIA avec des fenêtres à guillotine, mais



d'accepter le changement des fenêtres pour des fenêtres à 6 carreaux pour celle latérale et 6 carreaux ou plus pour celle arrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

101-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet refuse le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU et accepte le projet demandé avec les fenêtres à guillotine.

15. b) Comité de projet plan d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut revoir son règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE plusieurs consultations sont prévues pour se faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

102-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet crée le comité de projet plan d'implantation et d'intégration architecturale comme suit :

Composition du comité :

- M. Mathieu Fournier, conseiller, comme membre du comité;
- M. Jean Lacerte, conseiller, comme membre du comité;
- M. Jean-Edmond Caouette, conseiller, comme membre du comité;
- et
- M. Louis Breton, directeur général, comme personne-ressource.

Rôle et objectifs du comité :

- Réaliser les consultations relatives à la révision du règlement sur le PIIA;
- Proposer un projet de règlement sur le PIIA au conseil municipal.

16. Demande PIIA – 476, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande consistant à changer le revêtement de la toiture de la résidence sise au 476, chemin des Pionniers Est, en bardeau d'asphalte, par un bardeau d'asphalte de couleur gris-vert et de recouvrir les côtés des lucarnes arrière en Canexel au lieu du bardeau d'asphalte actuellement en place;

ATTENDU QUE la couleur utilisée est similaire à celle présente actuellement et qu'elle s'harmonise avec le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE le bardeau d'asphalte choisi présente une qualité supérieure au bardeau d'asphalte présent sur le bâtiment;

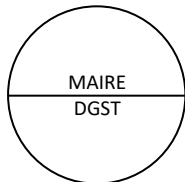
ATTENDU QUE le matériau choisi s'harmonise au milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le bardeau d'asphalte est contemporain, mais qu'il s'agence avec les autres matériaux de revêtement présents sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le revêtement des lucarnes arrière sera harmonisé à celui des lucarnes avant avec le Canexel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter le changement du revêtement de la toiture pour du bardeau d'asphalte et le changement de revêtement des lucarnes arrière par du Canexel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



103-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Entérinement de l'embauche des employés saisonniers au camp de jour

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin des services d'employés saisonniers pour assurer le service de camp de jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette (retrait de M. Jean-François Pelletier), puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

104-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de mesdames Anne-Sophie Duval (coordonnatrice), Amélie Bourgault (accompagnante 1 pour 2), Amélie Giasson, Jacynthe Beaunoyer, Noémie Castonguay, Chanel Dubé, Anaïs Pelletier, Camille Jean-Tondreau et Camille Côté (animatrices) ainsi que messieurs Thomas Mathurin, Lou Danick Dubé, Émile Giard, Alexandre Nadeau, Raphaël Pilote, Mathieu Thibault, Étienne Poirier, Jonathan Dubé et David Giasson (animateurs) pour la saison 2020 du camp de jour.

18. Entérinement de l'embauche des employés saisonniers au bistro du Havre

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin des services d'employés saisonniers pour assurer le service de bistro du Havre;

ATTENDU QUE la Municipalité L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

105-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de mesdames Mélanie Lamarre (responsable), Danielle Gamache, Caroline Bernier et Karie-Lyn Pelletier (employées) pour la saison 2020 du bistro du Havre.

19. Entérinement de l'embauche des employés saisonniers au camping Rocher Panet

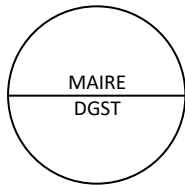
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin des services d'employés saisonniers pour assurer le service du camping Rocher Panet;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

106-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de mesdames Maryse Jean, Ginette Gagné, Irène Cloutier, Catherine Thériault, Sarah Paquet (préposées à



l'accueil) et Karie-Lyn Pelletier (agente de sécurité), et ce, pour la saison 2020 du camping Rocher Panet.

20. Entérinement de l'embauche des employés saisonniers à la piscine

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin des services d'employés saisonniers pour assurer le service de la piscine municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 107-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de mesdames Gabrielle Nadeau (responsable et sauveteur-moniteur) Alexandra Fournier (sauveteur-moniteur), Aurélie Poitras (sauveteur-moniteur), Marianne Caron (moniteur), Camille Rouleau (sauveteur), Laurence Duval-Lemelin (sauveteur) et Ève-Marie Landry (assistant-sauveteur), et ce, pour la saison 2020 de la piscine municipale.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

21. Reddition de compte programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé à la municipalité une compensation de 60 452 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron (retrait de M. Pascal Bernier), puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 108-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet informe ledit ministère de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

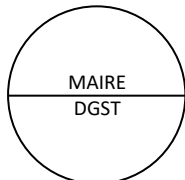
PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

Nil.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

22. Octroi de contrat pour l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité veut procéder à une étude de vulnérabilité des sources d'eau potable;



ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

ATTENDU QUE la soumission de OGEO est valide et qu'elle est la plus basse, pour la somme de 20 063.14 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

109-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable à OGEO, pour la somme de 20 063.14 \$ taxes incluses.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

23. Dépôt du rapport annuel du service incendie de la Municipalité de L'Islet

Le rapport annuel 2019 du service incendie de la Municipalité de L'Islet est déposé.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

24. Aucun point

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

Nil.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

25. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2020

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

26. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – avril 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

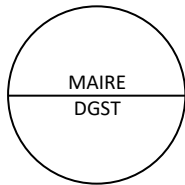
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

110-05-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 241 055.59 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

27. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Conseil municipal – En raison de la pandémie de coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé que les séances se passeraient à huis clos, tel que le permet le décret du gouvernement à cet égard.

Interrogations de M. Claude Bernard par rapport au camping Rocher Panet, reçu par courriel. Le suivi sera fait au courant du mois.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

28. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20h27 avec la proposition de M. Jean Lacerte.

Louis Breton, secrétaire-trésorier

Jean-François Pelletier, maire